

Le sept mai deux mil vingt-quatre, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CLUIS ont été convoqués par lettre séparée, adressée à chacun d'entre eux pour une réunion qui aura lieu le quinze mai deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures quarante-cinq à la Mairie, pour délibérer sur l'ordre du jour de cette session comme suit :

Ordre du jour :

- ↪ Approbation procès-verbal séance précédente du 27 mars 2024
- ↪ Autorisation enfouissement Eclairage Public par le SDEI
- ↪ Numérotation des 4 lots Lotissement des Veveilles
- ↪ Location de l'ancien syndicat d'initiative
- ↪ Fonds Solidarité Logement et Fonds Aide aux Jeunes en Difficulté
- ↪ Décision modificative Budget principal et Assainissement
- ↪ Questions et informations diverses

**CONSEIL MUNICIPAL DE CLUIS  
PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
SEANCE DU 15 MAI 2024  
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL EN MAIRIE**

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze mai à 19 heures 45, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur FLEURY Didier, Maire.

Présents : FLEURY Didier, DALOT Jean-Pierre, BRISSE Aymeric, PENOT Mélissa, AMPEAU Jean-Gabriel, BRE Frédéric, DAVIER Francis, DAVIGNON-BRISSE Ghislaine, MOTEAU Colette, MOULIN Ghislaine, PORTIER-GONIN Aurélie

Procurations : /

Absents excusés : /

Secrétaire de séance : PORTIER-GONIN Aurélie

Le quorum est atteint.

Après approbation du procès-verbal de la séance précédente à l'unanimité, l'ordre du jour est abordé.

**DELIBERATION N° 2024 - 04 - 001 portant sur l'enfouissement des réseaux d'éclairage public Rue du Château et Rue des Fossés par le SDEI**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre a prévu des travaux d'enfouissement des réseaux d'éclairage public de la rue du Château et de la rue des Fossés. Les coûts de ces travaux sont de 17 040 € TTC pour la Rue du Château et 6 960 € TTC pour la Rue des Fossés. Le Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre participe financièrement à hauteur de 80 % du coût HT, le restant étant à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise le Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre à effectuer les travaux d'enfouissement des réseaux d'éclairage public de la rue du Château et de la rue des Fossés pour un coût de 17 040 € TTC pour la Rue du Château et 6 960 € TTC pour la Rue des Fossés avec participation financière du Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre à hauteur de 80 % du coût HT, le restant étant à la charge de la commune.
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette opération

*Transmis en Sous-Préfecture le 23/05/2024*

### **DELIBERATION N° 2024 - 05 - 002 portant sur la location du local sis 23 Rue Saint Michel**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le local sis 23 Rue Saint Michel va être loué à compter du 15 juillet 2024 à la SAS COCOMIEL dont la gérante est Vicky FROGIER, ceci afin de créer un institut de beauté.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la signature d'un bail commercial, de fixer le montant du loyer à 450 € HT/mois et qu'il sera soumis à une TVA au taux de 20 %. Par ailleurs, afin de faciliter l'installation et de favoriser le démarrage de l'activité, Monsieur le Maire propose également la gratuité du loyer du 15 juillet au 31 août 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de fixer à 450 € HT/mois le loyer du local sis 23 rue Saint Michel
- Décide d'assujettir cette location à la TVA à 20 %
- Décide de la gratuité du loyer pour la période du 15 juillet au 31 août 2024
- Autorise Monsieur le Maire à signer le bail commercial chez le notaire et à effectuer toutes les démarches afférentes à ce dossier.

*Transmis en Sous-Préfecture le 23/05/2024*

### **DELIBERATION N° 2024 - 05 - 003 portant sur le Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté et au Fonds de Solidarité Logement 2024**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le rôle du Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes en Difficulté, qui permet de soutenir financièrement des jeunes de 18 à 25 ans dans leurs projets d'insertion sociale et professionnelle ainsi que le rôle du Fonds de Solidarité Logement qui a pour mission d'apporter, sous certaines conditions, des aides financières et /ou mesures d'accompagnement social à des personnes rencontrant des difficultés à l'accès au logement ou pour s'y maintenir au vu des charges liées à celui-ci.

La participation demandée pour 2024 est de 0,70 € par jeune de 18 à 25 ans sur la base du dernier recensement de la population, soit pour Cluis : 49 jeunes x 0,70 € = 34,30 € concernant le Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes en Difficulté et de 1.66 € par résidence principale soit 798.28 € (481 résidences principales, source INSEE RP 2019) concernant le Fonds de Solidarité Logement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte de participer financièrement au Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes en Difficulté et au Fonds de Solidarité Logement pour l'année 2024 comme indiqué ci-dessus.
- Dit que les sommes seront versées au compte du Département.

*Transmis en Sous-Préfecture le 23/05/2024*

### **DELIBERATION N° 2024 - 03 - 004 portant sur la décision modificative n° 1 Budget Principal**

Vu la délibération du conseil municipal en date du 27 mars 2024 approuvant le budget primitif de l'exercice en cours,

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après, suite à la demande du Trésorier du Service de Gestion Comptable et de la Sous-Préfecture de La Châtre,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Adopte** la décision modificative telle que figurant dans le tableau ci-après :

Objet	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Chapitre/article	Sommes	Chapitre/article	Sommes
<i>Section investissement</i>				
Dotation territ ruraux	13461	- 1 333,33 €		
Subv.équip bâtim et install			28041512	+ 1 333,33 €
<i>Section fonctionnement</i>				
Entretien autres bâtiments	615228	- 150,00 €		
Intérêts emprunts			66111	+ 150,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>- 1 483.33 €</b>		<b>+ 1 483.33 €</b>

*Transmis en Sous-Préfecture le 23/05/2024*

### **DELIBERATION N° 2024 - 05 - 005 portant sur la décision modificative n° 1 Budget Assainissement**

Vu la délibération du conseil municipal en date du 27 mars 2024 approuvant le budget primitif de l'exercice en cours,

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après, suite à la demande du Trésorier du Service de Gestion Comptable et de la Sous-Préfecture de La Châtre,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Adopte** la décision modificative telle que figurant dans le tableau ci-après :

Objet	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Chapitre/article	Sommes	Chapitre/article	Sommes
<i>Section investissement</i>				
Instal. Mat. Techni. autres	2158	- 120,00 €		
Emprunts			1641	+ 120,00 €
<i>Section fonctionnement</i>				
Quote part subv. Invest.	777	- 40,22 €		
Redevance assain. Collect.			705611	+ 40,22 €
<b>TOTAL</b>		<b>- 160,22 €</b>		<b>+ 160,22 €</b>

*Transmis en Sous-Préfecture le 23/05/2024*

**Délibération portant sur la numérotation des 4 lots du lotissement des Véveilles :**  
ajournée en attente d'infos

### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

↳ Exercice du droit de préemption urbain : décision de renonciation pour les dossiers :

- Consorts DAUBORD pour le bien situé Les Soches
- Consorts GUILLAUME pour le bien situé 5, rue du Château
- Mr AFHIM Ali pour le bien situé 7, rue de l'Eglise
- Consorts LAMAMY pour le bien situé 17, rue du Château
- 

↳ Remerciements des associations pour l'octroi d'une subvention communale 2024

↳ Remerciements de Mme Nadine BELLUROT pour le 1<sup>er</sup> mai

↳ Mise en place de la tenue du bureau de vote pour les élections européennes du 9 juin 2024

↳ Information sur le transfert de la compétence Eau et Assainissement à la CDC au 01/01/2026

↳ Remise en place après restauration du la croix du calvaire en face du cimetière le 26 mai matin

### **LISTE RECAPITULATIVE DES DELIBERATIONS**

Délibération 2024-05-001 : Enfouissement réseaux éclairage public Rue du Château et Rue des Fossés

Délibération 2024-05-002 : Location local 23 rue Saint Michel

Délibération 2024-05-003 : Fonds d'Aide Aux Jeunes en Difficulté et Fonds Solidarité Logement 2024

Délibération 2024-05-004 : Décision modificative n° 1 Budget principal

Délibération 2024-05-005 : Décision modificative n° 1 Budget Assainissement

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00

La secrétaire de séance,  
Aurélien PORTIER-GONIN



Le Maire,  
Didier FLEURY

